



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 19 mars 2013

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 12 mars 2013
2. 6501 **Projet de loi portant approbation de conventions fiscales et prévoyant la procédure y applicable en matière d'échange de renseignements sur demande**
- Rapporteur : Monsieur Gilles Roth
- Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
3. 6506 **Projet de loi portant approbation du Protocole relatif aux immunités de la Banque des Règlements Internationaux, fait à Bruxelles le 30 juillet 1936**
- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

*

Présents : M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hautpert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter

M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes
M. Alphonse Berns, du Ministère des Finances
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 12 mars 2013**

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. 6501 **Projet de loi portant approbation de conventions fiscales et prévoyant la procédure y applicable en matière d'échange de renseignements sur demande**

Monsieur le rapporteur présente le projet de loi, l'avis du Conseil d'Etat (doc. parl. n°6501⁴) et les avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics (doc. parl. n°6501¹) et de la Chambre des Salariés (doc. parl. n°6501²). Cette dernière a consacré une majeure partie de son avis aux modifications apportées à l'imposition des pensions (du régime général d'assurance pension) et des pensions complémentaires des salariés frontaliers allemands.

Le Directeur de l'Administration des contributions directes remarque que l'Allemagne s'est également prononcée en faveur de l'imposition des pensions dans l'Etat qui verse les pensions (et non dans l'Etat de résidence des bénéficiaires de ces pensions) du fait qu'un certain nombre d'Allemands décident de résider à l'étranger (souvent en Espagne) au moment de la retraite.

Le projet de rapport du rapporteur sera mis à adoption au cours de la réunion du 30 avril 2013.

3. 6506 Projet de loi portant approbation du Protocole relatif aux immunités de la Banque des Règlements Internationaux, fait à Bruxelles le 30 juillet 1936
- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

M. Michel Wolter est nommé rapporteur du projet de loi sous rubrique.

Il présente brièvement le contenu du projet de loi, ainsi que l'avis positif du Conseil d'Etat.

La question du coût que représente la participation de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL) à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est soulevée. L'exposé des motifs du projet de loi indique :

« A la suite de cette offre, la BCL a acquis en date du 15 juillet 2011 3.000 actions de la troisième tranche du capital de la BRI. Ces 3.000 actions représentent environ 0,55% du capital émis de la BRI. Le prix versé par la BCL est l'équivalent de 65.712.000 de droits de tirage spéciaux, représentant vingt-cinq pour cent du capital émis libéré de la BRI. »

Le rapporteur apportera une réponse à cette question lors de la présentation de son projet de rapport prévue le 30 avril 2013.

Luxembourg, le 21 mars 2013

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Michel Wolter